

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Solvants au pouvoir calorifique bas

Code Eural	070101*
Code déchet	015004

DESCRIPTION

Solvants à pouvoir calorifique bas en emballage > 5 litres, liquides, entièrement pompables à température ambiante.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Valeur calorifique : < 15 000 kJ/ kg
- Point d'éclair : > -10 °C
- pH : > 4
- Chlore : < 0,5 %
- PCB : < 50 ppm
- Total cyanures : < 100 ppm

Conditions générales :

- Pas de solvants dans un emballage plus petit ou égal à 5 L
- Pas de substances dégageant des odeurs nauséabondes (telles qu'amines, amides, acide butyrique, mercaptans et styrène).
- Pas de produits explosifs (tels que perchlorates et peroxydes).
- Pas de produits lacrymogènes.
- Pas de produits radioactifs ou produits émettant des radiations ionisantes.
- Pas de déchets qui, par réaction entre eux ou en cas d'incinération, peuvent former des mélanges explosifs ou des vapeurs toxiques ou provoquer des polymérisations.
- Pas de produits contaminés avec des germes pathogènes.
- Pas de produits comburants.
- Pas d'isocyanates
- Pas de solvants qui réagissent avec d'autres solvants
- Pas de silicones non-polymérisés

Si la teneur en chlore excède 0.5%, un supplément sera facturé.

Si une couche de boue non-pompable est présente, celle-ci sera traitée au prix de boue (fût inclus).